

Midi du CIÉRA, 29 septembre 2015

Catherine Pont-Icka-Hager, anthropologue et résidente de RapaNui

Titre de la communication : **Revendications autochtones et statut spécial pour le territoire insulaire Rapa Nui.**

Suite à l' « Accord de volontés » signé en 1888 entre l'état chilien et le Roi Atamu Tekena, l'île de Pâques (Rapa Nui) fut annexée au Chili. Dans la perspective des Rapa Nui, à l'époque comme aujourd'hui, cet Accord devait conférer au Chili un seul droit d'usage des terres, alors que les Rapa Nui maintenaient leur souveraineté sur l'île et la propriété des terres. L'État chilien voyait les choses autrement ! Après un bref survol historique, nous présenterons trois des revendications actuelles du peuple Rapa Nui : 1. La demande d'un statut spécial d'autonomie sur le territoire insulaire Rapa Nui; 2. Un meilleur contrôle de l'immigration chilienne et du tourisme; 3. La restitution des territoires claniques ancestraux dans le Parc national Rapa Nui (soit 40% de la superficie de l'île), actuellement sous gestion chilienne.